

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Vous pouvez consulter et imprimer vos factures online. Surfez à www.mynexuzhealth.be pour plus d'informations.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables Honoraires partiellement à charge de la mutualité Michaux, Lucienne Prescripteur Graux, Carlos études génétiques	C	28/06/22	565095	1	307,48	8,68	
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					307,48	8,68	

TOTAUX		A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
TOTAL		307,48	8,68	

Restant à payer	8,68
-----------------	------

À verser sur le compte de l'hôpital : BE43432001722101	8,68
--	------

(1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.

Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.

Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.

(3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).

(4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.

(9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant

Identification de l'hôpital
CHU UCL NAMUR
SITE GODINNE

Patient : GRIMARD, FRANCOISE
RUE DES QUAIRES(WAL) 19
5650 WALCOURT

AVENUE DOCTEUR G. THERASSE, 1
5530 YVOIR

Numéro I.N.A.M.I. : 7/10039/01/000
Numéro BCE : 0641733885
Téléphone : 081/42.26.70

GRIMARD, FRANCOISE

Numéro de facture : 224956663
Date de facture : 31/08/2022
Date d'envoi : 23/09/2022
Numéro de dossier : 0001631734

RUE DES QUAIRES(WAL) 19
5650 WALCOURT

Date de naissance : 29/05/1954
Mutualité : 134/54052905055 (130/130)
Soins du : 24/03/2022
au : 30/08/2022

Communication:

Toutes les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir d'autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.
Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						79,47		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
HIGNY, JULIEN	C	0301353604	30/08/22	469630	1	62,76	2,48	
MEDECINE INTERNE								
DEMEURE, FABIAN	C	0301353603	30/08/22	475075	1	15,87	2,80	
Demandé par : GRAUX, CARLOS								
DOYEN, VIRGINIE	C	0301353882	30/08/22	471251	1	10,85	1,91	
DOYEN, VIRGINIE	C	0301353882	30/08/22	471310	1	43,40	7,65	
DOYEN, VIRGINIE	C	0301353882	30/08/22	471354	1	43,40	7,65	
DOYEN, VIRGINIE	C	0301353882	30/08/22	471376	1	33,04	5,82	
IMAGERIE MEDICALE								
TAWK, SAMMY	C	0301353882	30/08/22	459550	1	138,73	2,48	
TAWK, SAMMY	C	0301353882	30/08/22	459690	1	61,06	2,48	
TAWK, SAMMY	C	0301353303	30/08/22	460633	1	62,35	2,48	
TAWK, SAMMY	C	0301353603	30/08/22	460795	1	21,20	7,44	
CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS								
GRAUX, CARLOS	NC	0301325823	2/08/22	102336	1	52,46	12,00	
Demandé par : GRAUX, CARLOS								
MULLIER, FRANCOIS	C	0301325823	2/08/22	593014	1	23,78	12,96	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						648,37	68,15	0,00
2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux		Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)

					A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2.1. Médicaments							
Médicaments non remboursables							
XYLOCAINE 2% 20 ML FL	0301353451	30/08/22	0137562	20		2,74	
Sous-total 2 - Pharmacie					0,00	2,74	0,00
5. Frais divers							
	Admission	Code	Nombre		A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
FILTRE ATB	0301353882	960455	1			1,61	
Sous-total 5 - Frais divers					0,00	1,61	
TOTAUX					648,37	72,50	0,00
TOTAL à payer par le patient							72,50
Solde à payer par le patient au compte :					BE67 0012 9248 5287 BIC : GEBABEBB		72,50
					AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++722/4956/66330+++		

- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.



Cliniques universitaires Saint-Luc ASBL
 N° Inami : 710/403/25/000
 N° d'entreprise : 0416.88.5016
 Avenue Hippocrate, 10
 B-1200 Bruxelles
 www.saintluc.be

FACTURE pour soins ambulatoires à l'hôpital - soins du 24-08-2022 au 24-08-2022

Numéro de facture	: 222447244055	
Date de facture	: 31-08-2022	
Date d'envoi	: 03-10-2022	
Date d'échéance	: 18-10-2022	
N° d'enregistrement	: R70552WAMB	
Dossier	: R70552W	
Date de naissance	: 31-05-1978	Adresse de facturation
Période de facturation	: 24-08-2022 - 24-08-2022	GOBLET VALERY
Mutualité	: 134000	19 RUE DES QUAIRES
N° NISS	: 78053123919	5650 WALCOURT
Code bénéficiaire	: 110/110	
Rassemblement	: 220488	

Goblet VALERY = donneur cellules souches nodle

PAR GRINARD FRANCOIS

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables Honoraires partiellement à charge de la mutualité SAUSSOY, Pascale Prescripteur BOTSON, FRANCOISE études génétiques C		24/08/22	588792	1	172,17	8,68	
Cette facture concerne des analyses effectuées par le laboratoire des Cliniques Universitaires Saint-Luc suite aux prélèvements effectués aux Cliniques ou envoyés par votre médecin traitant ou par l'hôpital qui les a réalisés. Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le 02/764.15.70							
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					172,17	8,68	

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
TOTAL	172,17	8,68	
Restant à payer		8,68	
À verser sur le compte de l'hôpital : IBAN:BE73310039360060 BIC:BBRUBEBB		8,68	

- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
- (4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.



Cliniques universitaires Saint-Luc ASBL
 N° Inami : 710/403/25/000
 N° d'entreprise : 0416.88.5016
 Avenue Hippocrate, 10
 B-1200 Bruxelles
 www.saintluc.be

FACTURE pour soins ambulatoires à l'hôpital - soins du 30-08-2022 au 30-08-2022

Numéro de facture	: 222448042485	
Date de facture	: 31-08-2022	
Date d'envoi	: 03-10-2022	
Date d'échéance	: 18-10-2022	
N° d'enregistrement	: EW3074DAMB	
Dossier	: EW3074D	
Date de naissance	: 29-05-1954	Adresse de facturation
Période de facturation	: 30-08-2022 - 30-08-2022	GRIMARD FRANCOISE
Mutualité	: 134000	RUE DES QUAIRES 19
N° NISS	: 54052905055	5650 WALCOURT
Code bénéficiaire	: 130/130	
Rassemblement	: 220488	

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables							
Honoraires partiellement à charge de la mutualité							
SAUSSOY, Pascale							
Prescripteur GRAUX, Carlos							
Identification de polymorphismes C							
30/08/22 588851 1 172,17 8,68							
Cette facture concerne des analyses effectuées par le laboratoire des Cliniques Universitaires Saint-Luc suite aux prélèvements effectués aux Cliniques ou envoyés par votre médecin traitant ou par l'hôpital qui les a réalisés. Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le 02/764.15.70							
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					172,17	8,68	

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
TOTAL	172,17	8,68	
Restant à payer		8,68	
À verser sur le compte de l'hôpital : IBAN:BE73310039360060 BIC:BBRUBEBB		8,68	

- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
- (4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

Identification de l'hôpital
CHU UCL NAMUR
SITE GODINNE

Patient : GRIMARD, FRANCOISE
RUE DES QUAIRES(LAL) 19
5650 WALCOURT

AVENUE DOCTEUR G. THERASSE, 1

5530 YVOIR

Numéro I.N.A.M.I. : 7/10039/01/000

Numéro BCE : 0641733885

Téléphone : 081/42.26.70

GRIMARD, FRANCOISE

Numéro de facture : 224933215

Date de facture : 31/07/2022

Date d'envoi : 23/08/2022

Numéro de dossier : 0001631734

RUE DES QUAIRES(LAL) 19
5650 WALCOURT

Date de naissance : 29/05/1954

Mutualité : 134/54052905055 (130/130)

Soins du : 28/06/2022

au : 28/06/2022

Communication:

Toutes les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir d'autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						75,21		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
Demandé par : GRAUX, CARLOS MULLIER, FRANCOIS	C	0301290054	28/06/22	593110	1	23,26	15,67	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						98,47	15,67	0,00
TOTAUX						98,47	15,67	0,00
TOTAL à payer par le patient								15,67
Solde à payer par le patient au compte :								15,67
BE67 0012 9248 5287 BIC : GEBABEBB AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++722/4933/21556+++								

Numéro de facture : 224933215
Date d'envoi : 23/08/2022
Patient : GRIMARD, FRANCOISE

Page gén. : 17661
Page : 2
Référence établissement : 0001631734

- =====|
- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
 - (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
 - (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
 - (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.